

## Les profanations se multiplient dans le diocèse du Curé d'Ars, 200 ans après son ordination

Article rédigé par *L'équipe libertepolitique.com* -, le 10 février 2015

**Le diocèse du curé d'Ars, qui célèbre cette année le 200e anniversaire des ordinations de saint Jean-Marie Vianney, subit des profanations et des vols de ciboires de plus en plus nombreux dans ses églises. L'année jubilaire a été ouverte le 8 février.**

[Communiqué] — Vendredi 6 février 2015, les paroissiens de Neuville-les-Dames ont découvert que le tabernacle de l'église Saint-Maurice avait été fracturé, et que le ciboire qu'il contenait avait été dérobé. Le même soir, les paroissiens d'Ambronay ont remarqué eux aussi le vol d'un ciboire à l'église Notre-Dame.

Samedi 7 février, à Vonnas a été constaté le vol de deux ciboires de l'église Saint-Martin. Dimanche 8 février, à Jujurieux (groupement paroissial de Pont-d'Ain), les fidèles ont découvert qu'un autre ciboire avait été dérobé dans l'église Saint-Etienne.

Dans ces quatre cas, les hosties consacrées n'ont pas été dérobées, mais abandonnées sur place.

Enfin, le samedi 7 février, le curé de Montluel a découvert que le ciboire et les hosties de la collégiale Notre-Dame-des-Marais avaient été volés.

### **Multiplication des vols**

Ce vol intervient après une série d'autres vols, de profanations et de dégradations qui ont eu lieu au cours des derniers mois dans les églises du diocèse : vols d'objets et de statue dans l'église de Seyssel en octobre 2014 ; vol des ciboires et des hosties consacrées dans les églises de Saint-Jean-de-Niost et de Sainte-Julie en octobre 2014, et de Saint-Etienne-du-Bois en novembre 2014 ; dégradations à Saint-Maurice-de-Beynost le 11 janvier 2015.

Les communes concernées par ces vols, propriétaires des églises et de certains ciboires dérobés, ainsi que les paroisses, propriétaires des ciboires récents (acquis après 1905), ont porté plainte auprès de la gendarmerie.

Un inventaire complet des objets de ces églises a été réalisé grâce au partenariat entre le Service diocésain de l'art sacré et le Conseil général de l'Ain (Conservation des antiquités et objets d'art de l'Ain). Le signalement

précis des objets dérobés et leurs photographies ont immédiatement été transmis à la gendarmerie nationale, ce qui permet aux services de lutte contre le trafic des biens culturels de les rechercher activement et d'effectuer une veille intense pour empêcher leur revente.

## **Profanations extrêmement graves**

L'Église catholique dans les Pays de l'Ain déplore que des objets sacrés, comme des ciboires ou des tabernacles, soient volés ou dégradés. Elle regrette le manque de respect des auteurs de ces actes, qui s'en prennent à des ciboires, chers à la communauté paroissiale, mais aussi à l'ensemble des habitants de communes dont ces objets sont le patrimoine. Elle les assure tous de sa compassion et de sa prière fraternelle.

Mais les catholiques sont surtout profondément choqués par le vol des hosties consacrées. Ces hosties, consacrées par les prêtres au cours de la messe, sont pour eux le Corps du Christ, la présence réelle de Jésus. Ce vol est donc pour les communautés chrétiennes une profanation d'une extrême gravité. Quelles que soient les intentions des auteurs de ces actes, rien de plus offensant ne peut être commis contre Dieu, contre la foi chrétienne et contre la communauté catholique.

## **Prière et réparation**

L'Église invite chaque chrétien à prier pour le pardon et le repentir de ceux qui ont commis ces actes. Que cette épreuve soit, pour tous les chrétiens, l'occasion de professer leur foi en Jésus-Christ, réellement présent dans ces hosties consacrées.

Comme le prévoit le droit de l'Église, l'église de Montluel est fermée au culte. Elle ne pourra être ouverte que lorsque Mgr Pascal Roland, ou un prêtre qu'il déléguera, viendra célébrer une messe de réconciliation et de réparation ; elle aura lieu le vendredi 13 février 2015 à 19 h 00. À cette occasion, le Saint-Sacrement (les hosties consacrées) sera remis dans le tabernacle.

**Père Frédéric Pelletier**, *vicaire général*

**Violaine Savereux**, *responsable du Service diocésain d'art sacré*

**Guilhem Duval**, *délégué épiscopal à l'information*

Source : [diocèse de Belley-Ars](#)

A propos de l'ouverture de [l'année jubilaire](#)

Voir aussi :

***ORDONNANCE SUR LES TABERNACLES PAROISSIAUX***

***PASCAL ROLAND***

*Par la grâce de Dieu et l'autorité apostolique du Saint-Siège*

## **ÉVÊQUE DE BELLEY-ARS**

*Vu la lettre du vicaire général à tous les curés et le [communiqué de l'évêché sur la profanation des tabernacles et le vol des ciboires, en date du lundi 09 février](#), vu les canons [934](#), [937](#), [938](#), [1213](#) du Code de Droit canonique.*

### **DEMANDE**

*À tous les curés de paroisse de procéder aux mesures suivantes :*

- 1. Le Saint-Sacrement sera retiré des tabernacles de toutes les églises et chapelles paroissiales et sera déposé en un lieu sécurisé.*
- 2. La porte de ces tabernacles restera ostensiblement ouverte.*
- 3. Pour les besoins de la prière publique ou privée, le Saint-Sacrement pourra être remis temporairement dans ces tabernacles à condition qu'une présence suffisante de fidèles soit assurée.*
- 4. Seuls feront exception à ces mesures les tabernacles métalliques bien fixés et munis d'une serrure résistante.*

*Ces mesures entrent en vigueur à dater de ce jour et le resteront jusqu'à nouvel ordre. L'évêque forme le vœu que ces mesures exceptionnelles manifesteront à tous la gravité de ces faits et contribueront à décourager leur renouvellement.*

*Donné à Ars-sur-Formans, le mardi 10 février 2015, en la fête de sainte Scholastique.*

**+ Pascal ROLAND, P. Christian JOSSELIN, chancelier**

\*\*\*